



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

PAP

Question écrite n° 31189

Texte de la question

M François Hollande interroge M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur l'état d'avancement des négociations engagées entre son ministère et le Crédit agricole concernant la distribution des prêts PAP. En effet, suite aux mesures gouvernementales prises en octobre 1988, il a été décidé de réaménager la baisse automatique de la progressivité de ces prêts. Or, ces directives ne semblent pas être à ce jour appliquées par le Crédit agricole. Il lui demande donc de lui indiquer le résultat de ces négociations dont l'issue est attendue par de nombreux titulaires de PAP.

Texte de la réponse

Reponse. - La quasi-totalité des emprunteurs ayant souscrit un prêt aide pour l'accès à la propriété (PAP) entre le 1er janvier 1981 et le 31 janvier 1985 ont pu bénéficier des mesures de réaménagement annoncées en septembre 1988. Les encours gérés par le Crédit foncier de France, le comptoir des entrepreneurs et les sociétés de crédit immobilier, qui représentent l'essentiel des prêts concernés (plus de 110 milliards de francs) ont été intégralement réaménagés. Le Crédit agricole réaménage, à sa charge, ses propres encours, qui étaient de l'ordre de 7 milliards de francs. De nombreux prêts ont déjà été réaménagés par accord entre chaque caisse régionale concernée et ses clients. Le Crédit agricole examine attentivement tout cas particulier pour lequel des difficultés se présenteraient.

Données clés

Auteur : [M. Hollande François](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31189

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3203